



Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 1^{er} Mars 2017 à Fossé - GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (6 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
	Michel DARNIS
Eliane GENUIT	
Gilles CLEMENT	Pascal MAUNY
	Francis GUILLOT
Astrid LONQUEU	
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	François BREUZIN

Collège privé (6 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Benoît LONQUEU
Joël MARQUET	
	Lionel HENRY
Daniel BESNARD	Emeline FAY
Maryline THUAULT	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

Autres personnes présentes : Marc GRICOURT, Cécile GAY, Cécile GREFFION, Pauline FOUCHER, Xavier LAURIERE, Kathleen DREUX et Charline URVOY.

Etaient excusés : Claudette BOURGUEIL, Christian MARY, Yves GEORGE, Marc FESNEAU, Stéphane BURET et François FERRE, Pascal GERMOND, Charles Antoine DE VIBRAYE, Thierry BARRAS, Marie-Hélène MILLET, Chantal TROTIGNON et Philippe BEAUJOUAN.

▪ *Accueil des participants*

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et annonce l'ordre du jour. Après un premier bilan des projets validés en 2016 et de la consommation de la maquette FEADER, trois dossiers seront présentés au vote pour accord de principe.

▪ *Bilan 2016 et consommation de la maquette FEADER*

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, présente les premiers éléments de bilan de l'année écoulée. 9 projets ont été validés pour accord de principe par le Comité de programmation en 2016, pour un **montant total de 190 421.17 € de FEADER**. Cela correspond à près de **15% de la maquette financière**, porté à 17.5% à l'issue de ce Comité.

Les chiffres présentés ici sont à interpréter avec précaution puisque ces montants ne sont qu'indicatifs en l'absence d'instruction réglementaire des dossiers.

Un zoom est ensuite proposé sur la consommation de la maquette FEADER par axe thématique. Pour rappel, l'enveloppe est répartie sur 7 fiches thématiques de la manière suivante :

Fiche action	n°	Montant Feader fléché	Montant Feader validé
Développer une filière alimentaire courte et/ou locale	1	195 000 €	22 040.00 €
Améliorer la qualité et la durabilité de la destination touristique	2	195 000 €	12 200.00 €
Valoriser la mosaïque paysagère et le patrimoine naturel et culturel du territoire	3	195 000 €	83 950.00 €

Structurer une filière locale d'agromatériaux, d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies	4	165 000 €	17 496.96 €
Organiser une mobilité moins émettrice de CO2	5	140 000 €	- €
Coopération	6	140 000 €	17 061.89 €
Animation et gestion du programme LEADER	7	270 000 €	37 672.32 €
TOTAL		1 300 000 €	190 421.17 €

La première tendance constatée sur la base des projets validés est une forte consommation de la fiche relative à la valorisation du patrimoine naturel et culturel : 43% du Feader fléché sur cette thématique a été pré-programmé. Cette dynamique tend à se confirmer puisque ce pourcentage pourrait passer à 58.8% à l'issue de ce Comité. Un rééquilibrage pourra s'avérer nécessaire à mi-parcours afin de réabonder cette fiche.

Autre tendance à souligner : l'absence de projets fléchés sur la thématique des mobilités. Cet axe avait pourtant été identifié lors de l'élaboration de la candidature du GAL et constitue un enjeu fort dans l'optique d'un renforcement des synergies ville-campagne. La question des mobilités avait également été posée lors du dernier conseil de développement du Pays des Châteaux et un groupe de travail à l'échelle des deux Pays pourra être organisé sur ce thème courant 2017. Il est rappelé que les membres du Comité peuvent contribuer à identifier des acteurs et à faire émerger des projets sur les différents axes de la stratégie.

A ce titre, un Plan de mobilité est à l'étude sur les communautés de communes Beauce Val de Loire et Grand Chambord.

Enfin, un besoin d'émergence a également été identifié sur la thématique des filières locales d'agromatériaux, d'énergies renouvelables et d'économies d'énergies (axe 4 de la stratégie).

- *Etat d'avancement de la programmation LEADER*

La Région Centre Val de Loire a été alertée fin 2016 par plusieurs GAL sur les importants retards pris dans la programmation LEADER et notamment dans la mise à disposition de l'outil d'instruction Osiris. La situation commence à évoluer positivement en Région puisque depuis le 26 janvier 2017, l'outil Osiris est opérationnel sur certaines sous-mesures et les engagements juridiques peuvent démarrer sur les dossiers liés à l'animation-gestion du programme.

Cependant, les GAL de Loir-et-Cher sont confrontés à une autre difficulté qui tient à l'absence d'instructeurs à temps complet sur le suivi et l'instruction des dossiers LEADER en DDT. Nous profitons donc de la présence de Marc GRICOURT pour alerter la Région, autorité de gestion, sur cette situation préoccupante à l'échelle de notre département. Situation qui, nous l'espérons, n'entravera pas un peu plus la mise en œuvre opérationnelle du programme LEADER sur nos territoires. Un courrier destiné à alerter le Préfet de Loir-et-Cher et le Président de Région est actuellement à la signature des Présidents des 4 GAL du département.

- *Présentation des projets au vote pour accord de principe*

Il est rappelé qu'une **grille d'analyse** est maintenant utilisée afin d'aider les membres du Comité à juger de la pertinence des projets sollicitant des fonds LEADER, et permettre un traitement homogène des dossiers. Cet outil d'aide à la décision se compose de 6 critères, notés de 0 à 4 : rayonnement, partenariat, originalité, efficacité, pérennité et pertinence. Une note ainsi qu'un avis, favorable ou défavorable, sont émis sur chaque projet en groupe technique et proposés au Comité de programmation à l'issue de chaque présentation.

Tout membre du Comité peut, s'il le souhaite, participer aux groupes techniques thématiques. N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du GAL.

Tant que les dossiers ne sont pas instruits sur le logiciel Osiris, seul un accord de principe peut être émis sur chacun des projets présentés.

I- Mettre en valeur le patrimoine et l'identité de la petite Beauce et favoriser son appropriation par la population, Communauté de communes Beauce Val de Loire

Cécile GREFFION, Responsable Développement Durable à la Communauté de communes Beauce Val de Loire, présente ce projet qui vise à **mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de la petite Beauce**, pour sortir des clichés véhiculés par ce territoire. A l'origine du projet, plusieurs rencontres : l'une avec des photographes qui élaborent un livre photo sur les richesses naturelles et paysagères de la petite Beauce ; l'autre avec des historiens qui s'intéressent au site du Parlement à Vievy-le-Rayé.

Le projet s'articule autour de deux volets : le premier vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de la valorisation de leur territoire et de ses richesses. Il comprend la réalisation d'une exposition photo itinérante animée par les photographes du livre, l'organisation de balades contées et de camps jeunesse itinérants, la formation des animateurs périscolaires et l'expertise du site historique de Vievy-le-Rayé.

Le second volet vise à mettre en place un outil numérique innovant pour valoriser au mieux le territoire. Pauline Foucher a récemment rejoint l'équipe de la Communauté de communes. Une partie de son temps sera valorisée pour assurer notamment la coordination et le suivi du projet.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Le territoire de la petite Beauce est riche d'un point de vue archéologique. L'enjeu est ici de diffuser et transmettre les traces visibles de ce passé qui mérite d'être davantage connu.
- Le montant de 400 € consacré au carottage du site du Parlement apparaît faible au regard de la nature de la dépense.
- Beaucoup de données ont déjà été répertoriées sur la petite Beauce. Ce projet contribuera à compiler et valoriser ce savoir. Il est conseillé à la Communauté de communes d'associer la DRAC sur l'inventaire du patrimoine.
- La phase I du projet doit permettre d'identifier les points d'intérêt du territoire pour les valoriser dans une phase 2. Le travail de fond mené lors de cette 1^{ère} phase constituera un support sur lequel pourront s'appuyer d'autres projets. Cette première phase permettra également d'identifier, de mobiliser et de fédérer tous les acteurs qui peuvent avoir un rôle à jouer dans la valorisation de la petite Beauce.

Une subvention de 24 095.69 € de FEADER est sollicitée sur ce projet d'un montant total de 60 239.22 €, en complément de fonds régionaux A vos ID. Un autofinancement de 6 023.92 € est apporté sur le projet.

Le projet avait obtenu le 23 janvier dernier un avis favorable du groupe technique et obtenu une note de 20/24. Le comité de programmation vote à l'unanimité et pour accord de principe l'attribution de la subvention demandée sur ce projet jugé très prometteur. Facteur de découverte d'un patrimoine naturel et culturel riche, ce projet doit également permettre d'accroître l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre touristique et de loisirs du territoire.

2- Croquis sur Loire, Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher

Emeric DU VERDIER, Directeur du CEN 41, présente le projet. Celui-ci consiste à créer un **sentier d'interprétation autour de la pratique du dessin sur le site de « la Terrasse de la Loire »** à Veuzain-sur-Loire (Onzain, commune déléguée). Le projet répond à un double enjeu de valorisation et de conservation de cet espace naturel sensible situé en contrebas de la levée et en face du château de Chaumont. L'approche par le dessin permettra de compléter l'offre de loisirs existante tout en sensibilisant le grand public aux richesses du patrimoine.

Le projet se déroule en deux phases :

- la 1^{ère} comprend l'aménagement du sentier, la consolidation des partenariats, les études techniques et la définition du contenu des panneaux ;
- la 2^{ème} concerne l'équipement du site et la communication sur le projet.

Le CEN a déjà pris contact avec le Domaine de Chaumont afin de valoriser largement le projet. L'Office de tourisme Blois – Chambord sera un relais d'information privilégié et des kits dessin pourront être mis à disposition dans son antenne de Chaumont. Les associations locales seront également associées (histoire locale, peinture...). Le Conservatoire souhaite équiper ce site en adéquation avec les différents usages : montgolfières, canoë-kayak, chasse... Pour cela, une phase de concertation aura lieu avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet prévoit également d'aménager une zone de stationnement en contrebas. Cet aménagement va dans le sens de la volonté du Conseil départemental de rendre accessible les abords du site afin d'éviter les arrêts intempestifs sur la levée et de sécuriser les stationnements.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Il est conseillé au Conservatoire de se rapprocher le plus en amont possible de la Mission Val de Loire qui possède des exigences fortes sur l'aménagement des sites en bord de Loire au titre du classement UNESCO. Elle peut également être associée afin de conseiller le CEN sur les choix techniques les plus appropriés en matière d'équipement.
- La question de l'entretien est posée : les parcours créés seront potentiellement soumis à des dégradations. Cependant, donner une vocation au site peut permettre d'éviter ce genre d'incivilités. Les choix en matière de matériaux et de mobilier seront importants pour assurer la pérennité du projet.
- Le CEN est alerté sur la zone protégée de captage, qui s'étend du pont de Blois à Veuves
- Il peut également être intéressant d'associer les collèges afin d'envisager des animations avec les scolaires
- Il est demandé au CEN si des animations sont déjà prévues sur le site. Le Conservatoire organise chaque année des ateliers dessin et de nombreuses animations en lien avec la valorisation du patrimoine naturel. Le parcours créé sera un support d'animations essentiel pour le CEN mais aussi pour toute association qui souhaiterait y développer des ateliers, stages et autres activités pédagogiques. L'objectif est bien que ce parcours profite à un large public et que chacun puisse se l'approprier.
- Il est conseillé au Conservatoire d'associer la Maison du tourisme de Veuzain-sur-Loire afin de favoriser l'appropriation du projet par la population locale.

Le projet a obtenu un avis favorable en groupe technique du 23 janvier et une note de 18/24 lui avait été attribuée à cette occasion. Le comité de programmation vote à l'unanimité et pour accord de principe l'attribution d'une subvention de 20 214.38 € de FEADER au projet. Il est demandé au Conservatoire de se rapprocher de la Mission Val de Loire et de la Maison du tourisme de Veuzain-sur-Loire, afin de donner les meilleures chances de réussite au projet.

3- Création d'outils de promotion des producteurs locaux, Observatoire de l'économie et des territoires

Lionel HENRY, Directeur de l'Observatoire de l'économie et des territoires, présente le projet.

En préambule, Charline URVOY en rappelle l'historique. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre les 3 intercommunalités du GAL (Agglopolys, CC Grand Chambord et Beauce Val de Loire), la Chambre d'agriculture et l'Observatoire de l'économie et des territoires. Son objectif est de concevoir différents supports – papier et numérique – de promotion des producteurs locaux sur l'ensemble du territoire.

Le projet s'articule en 3 volets :

- Un **volet « Agglo »** (validé par le Comité en octobre 2016) qui comprend l'édition d'une carte papier recensant les producteurs en vente directe sur son territoire ainsi qu'une contribution à la conception d'une carte interactive sur un territoire élargi ;

- Un **volet « Observatoire »** (présenté pour validation ce soir) qui prévoit la création d'un WebSIG recensant les producteurs en vente directe à l'échelle du GAL ;
- Un **volet « CC Beauce Val de Loire et Grand Chambord »** (à venir) qui prend en charge l'édition de deux cartes papier à l'échelle de chaque communauté de communes ainsi que la conception d'un guide sur l'approvisionnement local dans la restauration collective et une participation à la conception du WebSIG.

Lionel HENRY précise le contenu du volet Observatoire. Celui-ci se compose de deux phases :

- La **constitution de la base de données**, en étroite partenariat avec la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher. Une enquête en ligne permettra de collecter les données auprès des producteurs.
- La **réalisation d'un WebSIG**, carte interactive grand public recensant les producteurs en vente directe sur le territoire du GAL. Des stagiaires de l'UFR Informatique participeront à la réalisation de l'outil et un prestataire extérieur sera chargé de la conception graphique. Une cohérence sera recherchée entre l'ensemble des supports de communication créés. Extensible géographiquement, cet outil pourra également être élargi à d'autres métiers, notamment aux artisans de bouche. C'est l'objet d'un travail parallèle mené par le Conseil départemental, qui participe à hauteur de 4 000 € au projet.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Sur l'actualisation des données. L'outil se compose de deux interfaces : une interface technique, accessible en mode administrateur par la Chambre d'agriculture et les partenaires et sur laquelle il sera possible d'actualiser les données en temps réel ; une interface grand public. Le coût de la maintenance est pris en charge par l'Observatoire.
- Sur la promotion de l'outil : un plan de communication sera élaboré de manière partenariale entre les 3 intercommunalités. Différents canaux de diffusion seront exploités afin de faire connaître largement l'outil.
- Le WebSIG référencera une centaine de producteurs locaux sur les 3 intercommunalités
- Les restaurants ne seront pas répertoriés sur l'outil puisque celui-ci vise avant tout à valoriser les producteurs en vente directe

Au regard de l'avis favorable émis sur le projet global et de la validation du premier volet en comité de programmation le 17 octobre 2016, le Comité vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 822.64 € de FEADER sur ce dossier, pour accord de principe.

▪ *Actualités des projets 2016*

Le Comité est informé des principaux temps forts prévus au cours des prochains mois :

- Le Grand Chambord organise le vernissage de l'exposition « l'Odyssée Grand Chambord » le **lundi 13 mars** à 18h30, au siège de la communauté de communes à Bracieux. L'occasion de découvrir une restitution de l'exploration à vélo réalisée par le collectif Dérive en septembre dernier : recueil de croquis, photographies et vidéos.
- La seconde édition du festival H2O, organisé par l'association ArteCisse, aura lieu **du 20 mai au 25 juin 2017** sur la vallée de la Cisse, avec un élargissement du périmètre sur l'Indre-et-Loire. Le thème de cette année, « les femmes de l'eau », donnera encore l'occasion d'une belle immersion. Teaser de l'édition 2017, c'est [ici](#).
Et retrouvez toute l'actualité de l'association ArteCisse sur le site internet : <http://www.artecisse.xyz/>
- Inauguration du 1^{er} parcours LPO le **samedi 1^{er} avril 2017** à partir de 10h30, sur l'exploitation de Cyrille SEVIN à Mont-Près-Chambord. Deux autres inaugurations suivront les 15 avril et 13 mai respectivement sur le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et sur le Pays Vendômois.

Les membres du Comité sont invités à découvrir les panneaux réalisés par les étudiants de l'Ecole du Paysage dans le cadre d'un atelier de projet de paysage en partenariat avec la LPO et le Pays des Châteaux.

Un prochain groupe technique sera organisé en mai, suivi d'un comité de programmation en juin 2017. Nous reviendrons vers vous afin de vous communiquer les dates de ces prochaines réunions dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



Michel CONTOUR
Président du GAL Val de Loire -
Chambord